

PROCES-VERBAL

SIVOM DE L'EST GESSIEN

SEANCE ORDINAIRE DU 25 JANVIER 2017

Sous la présidence de Monsieur GIRIAT Max

Etaient présents :

Pour Ferney-Voltaire : Mmes et MM. De Lavernette, Landreau, Ly, Mouny, Patriarca, Philipps, Raphoz, Rigaud, t'Kint de Roodenbeke, Unal, Vonner

Pour Prévessin-Moëns : Mmes et MM. Barthes, Charillon, Coin, Frammery, Grandpré, Imobersteg, Rall

Pour Ornex : Mmes et MM. Delavenne, Ganne, Giriat, Obez, Roch

Secrétaire de séance : M. Jean-François Obez
assisté de Fara Randimbisoa

Etait présente : Anissa Tabet

Etait invité et présent : --

Etaient absents excusés : M. Guiderdoni, pouvoir à M. t'Kint de Roodenbeke
M. Wunsch-Vincent, remplacé par M. Barthes
Mme Etcheberry

Etait absente : Mme Martin

ORDRE DU JOUR

- 1) Désignation d'un(e) secrétaire de séance
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 21 décembre 2016
- 3) Modification de la régie de recettes « services périscolaires »
- 4) Contrat Assurance Collective
- 5) Délégation de signature pour les sorties scolaires
- 6) Débat d'orientation budgétaire 2017
- 7) Divers

La réunion ordinaire du Comité Syndical du SIVOM de l'Est Gessien du 25 janvier 2017 a eu lieu à la mairie de Preveessin-Moens à 19h00, sous la présidence de Monsieur Max GIRIAT, président du SIVOM.

Point 1 – Désignation d'un(e) secrétaire de séance

Monsieur JF OBEZ est désigné secrétaire de séance.

Point 2 – Approbation du procès-verbal de la séance du 21 décembre 2016

L'assemblée approuve à l'unanimité le procès-verbal du 21 décembre 2016.

Point 3 – Modification de la régie de recette services périscolaires

Arrivée de E t 'Kint de Roodenbeke

Le président explique qu'avec la fermeture de la trésorerie de Ferney-Voltaire, et le rattachement du SIVOM à la trésorerie de Gex, la régie des services périscolaires doit s'organiser pour optimiser les actions de dépôts des fonds.

D'une part, la trésorerie générale a validé le dépôt des fonds à la Banque Postale de Ferney-Voltaire.

D'autre part, il est proposé d'augmenter la valeur d'encaissement afin de réduire à un passage par semaine le dépôt à la Banque Postale. Il est proposé de passer le montant de l'encaisse de 1600 € à 3000 €.

Le comité approuve à l'unanimité les modifications proposées.

Point 4 – Contrat assurance collective

Le président explique que la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires à la fonction publique territoriale et notamment son article 26, ainsi que le décret n° 86-552 du 14 mars 1986, autorisent les Centres de gestion à souscrire, pour le compte des collectivités et établissements du département qui le demandent, des contrats d'assurance les garantissant contre les risques financiers découlant des dispositions de l'article 57 de la présente loi.

Le recours à un contrat groupé proposé par le Centre de Gestion de l'Ain permet une mutualisation des risques entre collectivités adhérentes, soit près de 2700 agents CNRACL et ainsi de bénéficier de taux de cotisations stables.

La procédure de mise en concurrence pour le renouvellement du contrat groupe d'assurance des risques statutaires à effet du 1^{er} janvier 2017 est parvenue à son terme, la proposition retenue est celle présentée par le cabinet Gras Savoye Rhône-Alpes auvergne avec CNP assurances.

L'offre retenue présente des taux en adéquation avec l'absentéisme constaté dans les collectivités territoriales du département de l'Ain, une pérennité sur la durée du marché avec une garantie de maintien de ces taux sur la durée du marché (pour les collectivités de moins de 20 agents CNRACL) ainsi qu'un accompagnement du Centre de gestion dans le domaine de la prévention des risques professionnels.

Le contrat proposé est conforme aux obligations statutaires des collectivités territoriales.

Selon affiliation	Anciennes dispositions	Nouvelles dispositions
Agent affilié à CNRACL (temps travail hebdomadaire > 28h)	Base d'assurance : traitement de base + NBI+SFT +40% des charges patronales Taux de cotisations 6.41% de la masse salariale Garanties : Décès-accident travail- maladies pro-longue maladie et longue durée-maternité-adoption-paternité- maladie ordinaire Franchise 10 jours fixes	Base d'assurance : traitement de base + NBI+SFT +40% des charges patronales Taux de cotisations 6.55% de la masse salariale Garanties : Décès-accident travail- maladies pro-longue maladie et longue durée-maternité-adoption-paternité-maladie ordinaire Franchise 15 jours fixes
Agent affilié à IRCANTEC (temps travail hebdomadaire < 28h)	Base d'assurance : traitement de base + NBI+SFT +33% des charges patronales Taux de cotisations 1.42% de la masse salariale Garanties : maladie ou accident vie privée-maternité –adoption-paternité-accident ou maladie imputable au service Franchise 15 jours fixes	Base d'assurance : traitement de base + NBI+SFT +33% des charges patronales Taux de cotisations 1.20% de la masse salariale Garanties : accident de travail maladie pro imputable au service- maladies graves-maternité adoption paternité-maladie ordinaires Franchise 15 jours fixes

Le marché passé sur ces bases prend effet au 01/01/2017.

Il est conclu pour une durée de quatre ans avec faculté de résiliation annuelle pour les parties, sous réserve de respecter un préavis de 6 mois avant l'échéance du 1^{er} janvier.

Le contrat arrivé à terme a permis l'encaissement de plus de 267 000 € entre 2012 et 2016 comprenant un congé longue durée, 5 congés maternité, 4 congés paternité, 130 jours pour accident de travail. En plus de la prise en charge des arrêts de travail dont la gestion est totalement informatisée, ce contrat intègre des services associés gratuits (prise en charge des contres visites médicales et expertises, cellule d'écoute psychologique, service de recours et juridique, actions de préventions Hygiène et sécurité, ..).

Il est proposé au comité d'autoriser le Président à adhérer au contrat collectif conclu par le Centre de Gestion avec la société Gras Savoye et la Compagnie d'assurance la CNP.

A la demande de PM Philipps, il est précisé que le taux d'absentéisme du SIVOM est de 2.7%.

Arrivée de M Barthes

Le comité approuve à l'unanimité la signature du contrat d'assurance.

Arrivée de D Rigaud et H De lavernette

Point 5 – Délégation signature pour les sorties scolaires

Arrivée de W Grandpré

Le président explique que, comme chaque année, les établissements scolaires solliciteront l'assemblée du SIVOM pour la prise en charge des frais liés aux festivals et sorties scolaires

et propose de donner délégation au président pour la signature de ces dépenses après étude des demandes et avis de la commission scolaire et sociale. En réponse à la question d'E t'Kint de Roodenbeke, l'initiative répond à la demande d'optimisation des réunions du comité. Le comité approuve à l'unanimité la proposition.

Point 6 – Débat d'Orientations Budgétaires 2017

Le président rappelle que le débat d'orientation budgétaire a pour objectif de lancer une discussion sur l'environnement économique et financier afin de préparer le budget du SIVOM et présente un document reprenant la situation générale du SIVOM (annexe).

Commentaires et précisions concernant le rapport :

- PM Philipps s'interroge sur la possibilité de renégocier des emprunts ; M Coin, en charge des finances, explique que les indemnités relatives à la renégociation et prévues aux contrats sont trop importantes, ce qui rend la renégociation désavantageuse financièrement.
- Après le constat que la masse salariale constitue la grande partie des dépenses des écoles, il est précisé qu'il y a une ATSEM par classe à l'école intercommunale.
- Le comité syndical s'accorde à dire qu'il est par ailleurs trop tôt pour envisager la révision des tranches de quotient familial pour les services périscolaires.

Relativement au service de portage de repas, B Frammery regrette qu'il ne soit pas fait plus de publicité pour ce service. PM Philipps précise que les services sociaux et hospitaliers orientent facilement les personnes susceptibles d'en bénéficier.

Concernant les subventions sportives, JF Patriarca se prononce pour une augmentation de l'enveloppe globale aujourd'hui de 120 000€.

Le centre de soins infirmiers maintient à 50 000 € sa demande annuelle de subvention d'équilibre. JF Obez, président du centre, expose les départs de personnel prévus.

Relativement à la gendarmerie, un projet d'installation de nouveaux modules sur le site actuel est envisagé ; s'il aboutit, il s'agira d'une opération blanche puisque intégrée dans le calcul du loyer.

L'assemblée est informée d'un recours contre le projet de logements adossé au projet de gendarmerie qui suspend l'achat de terrain par le SIVOM.

Débat d'orientations budgétaires :

D Raphoz se félicite des actions multiples portées par le SIVOM. Toutefois, à mi-mandat, il s'interroge sur le devenir de cette collaboration. Au départ intercommunalité voulue « à la carte », aujourd'hui avec un territoire qui évolue, une vision commune du territoire devient nécessaire. Le Maire confirme l'intérêt de la commune de Ferney-Voltaire dans cette intercommunalité qui atteindra 25 à 28 000 habitants d'ici peu, mais souhaite aller plus loin dans ce partenariat. Il y a un recours qui met en péril le projet de gendarmerie mais « nous avons une obligation de résultat pendant le mandat » ce qui n'exclut pas de changer de site. JF Obez se dit favorable au changement de site si le projet le nécessite et avec l'accord des trois communes. Sur l'ensemble des projets, la commune de Ferney-Voltaire souhaite réfléchir sur une mutualisation développée et une vision d'avenir partagée dans un contexte de pression sur l'urbanisme. M Giriat, président du SIVOM, propose de saisir la commission conurbation sur ces thèmes.

A Charillon, Maire de Prévessin-Moens, se réjouit également de toutes ces compétences développées au sein du SIVOM, qui ont permis une harmonisation des pratiques et permettent d'avancer étape par étape. Elle se dit confiante pour avancer sur l'urbanisme grâce au PLUi avec les trois communes et la CCPG et s'interroge sur la pertinence de prendre cette compétence supplémentaire au sein du SIVOM. A Charillon croit au PLUi comme outil d'anticipation et de planification urbaine. PM Philipps conçoit le PLUi comme « un squelette de discussion » qui doit unifier les communes et les inviter à défendre un projet commun.

Alors qu'en 2014, JF Obez rappelle qu'il était déjà favorable à une fusion de communes, il propose au vu de ces échanges que les trois communes fassent la liste de leurs besoins et projets afin d'envisager la suite. Il se dit également favorable pour étudier de nouveaux projets ensemble.

PM Philipps rappelle que si certains projets importants (piscine, conservatoire) ont été portés par la commune car étant la plus importante en terme de population et de besoin à l'époque, à ce jour, ce type de projet doit être pensé ensemble. Et Kint de Roodenbeke et B Frammery partagent cette organisation territoriale des équipements.

C Landreau rappelle que le territoire du SIVOM est enclavé et qu'à ce titre, il subit des contraintes démographiques fortes qu'il est important d'aborder au sein du SIVOM pour porter une parole commune. D Raphoz souhaite que les trois communes s'interrogent sur l'organisation territoriale à envisager dans un contexte de pression budgétaire de plus en plus difficile et un calendrier de plus en plus tendu.

M Giriat propose de remettre le métier sur l'ouvrage pour envisager une commune nouvelle.

PM Philips demande que la modernisation des équipements informatiques soit prévue lors du déménagement du siège du SIVOM.

Afin de clarifier les procédures de prises de décision, un PV des réunions d'exécutif sera établi mensuellement et diffusé à l'ensemble des membres du comité syndical.

Le comité constate à l'unanimité la tenue du débat d'orientation budgétaire.

Point 7 – Divers

Relevé des décisions prises par le Président en vertu des délégations reçues par délibération du Comité Syndical :

Marché de service :	PRESTATAIRE	MONTANT HT
Entretien espace vert St-Simon et gendarmerie (traitement chenilles)	WIESMANN	3079.60€
Maintenance site internet SIVOM	KNET	820€
Aménagement accueil futurs bureaux	GENTILHOMMIERE	2050€
Marché de travaux :		
Confortement talus passage STEP Ferney	DESBIOLLES	10 081 €
Châssis fixe entre zone sale et propre office cantine	INDUSTISOL	680 €
Intervention chauffage ALSH	Dupond Christian	750€
Remplacement d'une vanne chaufferie école	DALKIA	745.60€
Marché de Fourniture :		

Application de pénalités contrat DSP cuisine centrale : l'assemblée est informée que l'exécutif a procédé à l'application de 11 760 € de pénalités au prestataire qui assure la gestion de la cuisine centrale pour manquements aux obligations contractuelles, soit 10 500 € pour défaut de documents de gestion permettant le contrôle de la mission 1 260 € pour le non-respect lié à l'origine et qualité des produits (produits frais)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le secrétaire de séance,
Jean-François OBEZ

Le Président de séance,
Max Giriat

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Année 2017



SIVOM DE L'EST GESSIEN

PREAMBULE

Le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) est inscrit dans la loi ATR (Loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République) sous le titre II « de la démocratie locale » chapitre 1^{er} « de l'information des habitants sur les affaires locales ». Le DOB n'a aucun caractère décisionnel mais sa teneur doit néanmoins faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi. Il ne donne pas lieu à un vote. Outre ce changement juridique, le Débat d'Orientations Budgétaires a toujours pour vocation de présenter les grandes lignes d'actions pour l'année d'exercice à venir à la lumière du bilan d'activités, en vue de préparer le budget pour l'année à venir. i représente la première étape pour permettre d'informer les élus sur la situation économique et financière de la collectivité afin de débattre des orientations budgétaires.

SOMMAIRE

I.	ENVIRONNEMENT GENERAL.....	2
A.	Le contexte national.....	2
B.	Le contexte local	2
II.	LE RAPPORT D'ACTIVITES 2016	3
A.	Le budget du SIVOM.....	3
B.	Les emprunts	4
C.	Le personnel.....	7
D.	La gestion des équipements	8
a.	Les gymnases	8
	Le Centre sportif Henriette d'Angeville (anciennement COSEC) /Le Gymnase St Simon.....	8
b.	Le groupe scolaire	9
	Les écoles.....	9
	Le restaurant scolaire	9
	L'accueil de loisirs et temps d'activités péri éducatives.....	10
	La cuisine centrale.....	11
E.	Le service de portage de repas.....	12
F.	Les subventions sportives.....	13
G.	Centre de soins et offre de soins	13
H.	Les actions de mutualisation	14
III.	Les perspectives 2017	15

I. ENVIRONNEMENT GENERAL

A. Le contexte national

Le projet de loi de finances 2017

- confirme la tendance de baisse des dotations pour une troisième année consécutive.
- Met en place un Fond de Soutien à l'Investissement Local de 1.2 milliards d'€
- Prévoit la mise en place du prélèvement à la source programmée pour 2018
- Confirme l'augmentation du point d'indice de la fonction publique

B. Le contexte local

En 1967, les trois communes de Ferney Voltaire, Ornex, et Prévessin-Moens ont décidé de s'associer dans un syndicat intercommunal à vocation multiple dont l'objet était de coordonner et de réaliser les investissements publics dans les communes membres nécessaires à la mise en place des services publics et de faire fonctionner ces services.

Liste des structures dont le SIVOM assure la gestion et l'entretien :

- Le groupe scolaire intercommunal (composé d'une école maternelle de 6 classes, d'une école élémentaire composée de 10 classes, et d'un restaurant scolaire qui sert 240 repas jours et d'un accueil périscolaire de 76 places)
- Une cuisine centrale avec capacité de production de 2 000 repas/jours par délégation de service public
- le centre sportif Henriette d'Angeville (anciennement COSEC), bâtiment de 3 000 m² composé d'une salle multisports, d'une petite salle multisport (tennis de table, escalade), d'une salle spécialisée de gymnastique, d'une salle spécialisée de judo et d'une salle vidéo
- le gymnase St Simon composé d'une salle multisports et d'une salle d'escrime
- la gendarmerie d'une surface de 493 m² composé de locaux administratifs et de 10 appartements
- le Centre de secours
- deux bassins de rétention

Le SIVOM a également pour mission d'assurer :

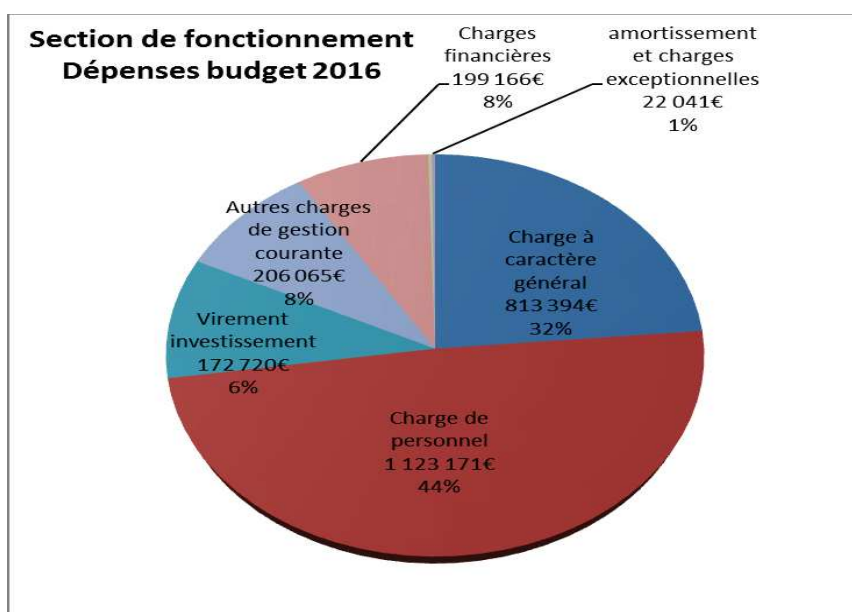
- le portage de repas à domicile pour les personnes âgées ou en situation difficile
- la participation à la gestion du Centre de soins infirmiers par le versement annuel d'une subvention d'équilibre
- la participation aux activités sportives intercommunales par le subventionnement des associations sportives
- les études d'intérêt intercommunal en vue de l'élargissement et l'approfondissement des compétences du SIVOM

Avec une population en constante augmentation, estimée en 2024 à plus de 28 000 habitants, le SIVOM doit relever des nouveaux enjeux de mutualisation, notamment concrétisation de projet territorial (construction d'une nouvelle gendarmerie), programmation liée aux besoins en structures sportives (réflexions sur une répartition des structures sur le territoire) et s'inscrire dans une organisation territoriale évolutive avec la création d'une communauté d'agglomération.

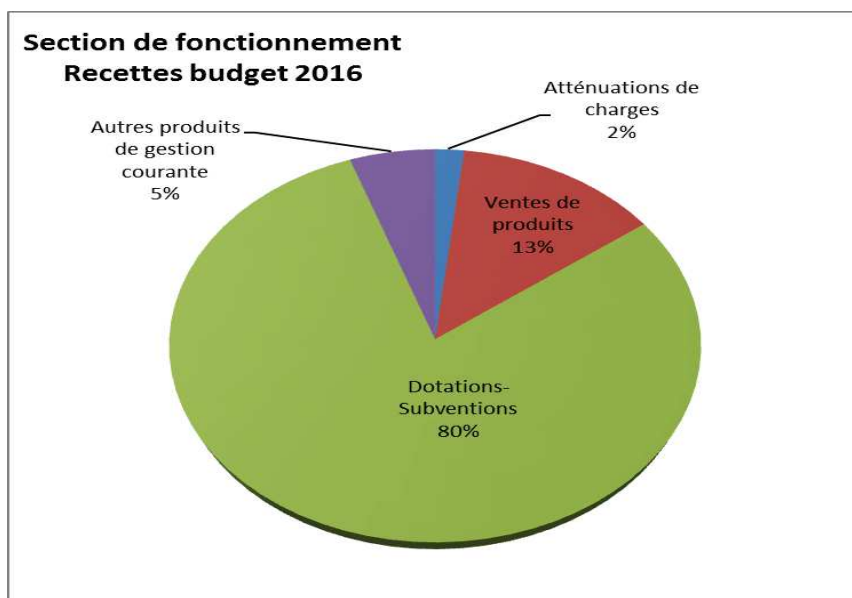
II. LE RAPPORT D'ACTIVITES 2016

A. Le budget du SIVOM

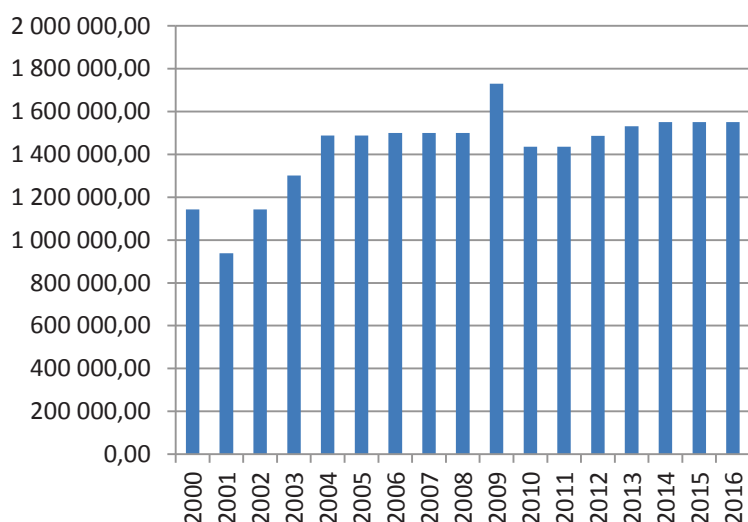
Intercommunalité d'investissement, le SIVOM a la particularité de fonctionner quasi exclusivement grâce aux dotations des communes membres.



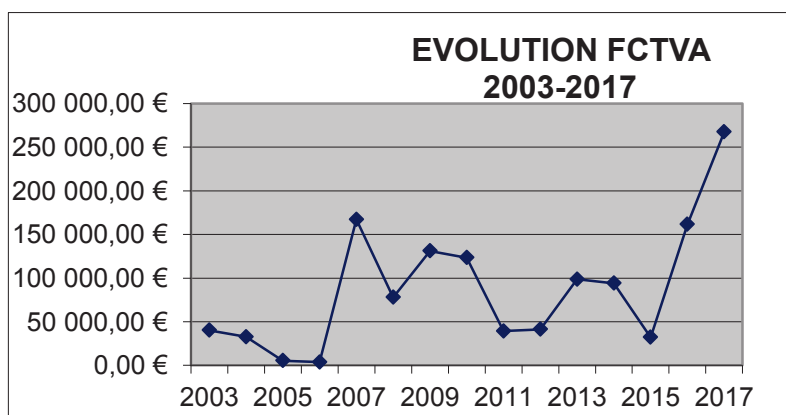
Le budget est le seul document légalement obligatoire qui prévoit et autorise les recettes et dépenses d'une année, acte prévisionnel qui peut être modifié en cours d'année.



Evolution des contributions des communes 2000-2016



En investissement, le FCTVA et les subventions diverses complètent le financement des opérations. Grâce aux investissements effectués en 2015 (cuisine centrale et extension du Centre sportif), le FCTVA 2017 s'élèvera à **267 352,39 €**.

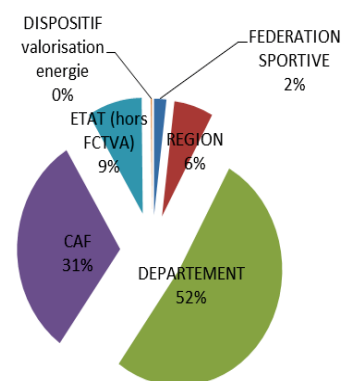


Les recettes du SIVOM doivent toujours permettre d'assurer l'entretien et les travaux d'investissement engagés, ces dépenses constituant des dépenses obligatoires au titre des articles L 1612-15 et 2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les recettes de fonctionnement sont principalement composées des:

- Contribution des communes membres (elles restent stables depuis 2014)
- Produits de services et valorisation du patrimoine
- Subventions

répartition par tiers subventionneurs 2014-2016



B. Les emprunts

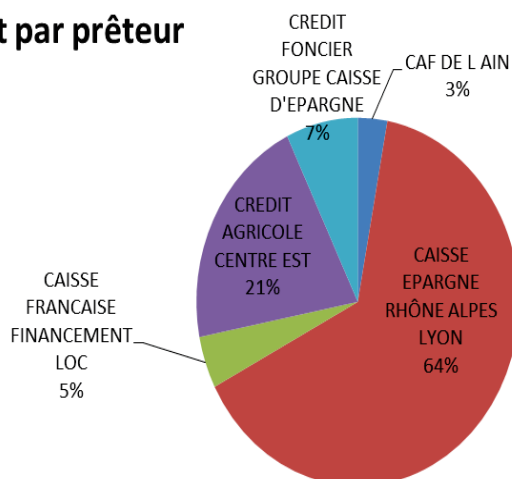
La dette du SIVOM est sécurisée puisque la totalité de l'encours du SIVOM est à taux fixe.

La dette s'élève au 1^{er} janvier 2017 à **3 972 540,78 €**

Pour une collectivité d'investissement l'endettement est modéré et associé à une stratégie de diversification des prêteurs et des modes de financements pour les nouveaux projets comme la valorisation du patrimoine pour le projet de gendarmerie.

Le SIVOM dispose également d'une ligne de trésorerie de 100 000 €

Etat par prêteur



OBJET	BANQUE Début rbt/échéance	MONTANT	DUREE	TX INTERET
Centre de Secours (Remb. / SDIS)	Crédit Local de France 01.07.1999 date échéance 2019	1067143.12 €	20 ans trim	4.65 % Fixe
Centre de loisirs	Caisse d'allocations familiales de l'Ain 01/09/2016 date échéance 2020	146 250 €	5 ans annuel	Tx 0
Travaux COSEC/ Réfection parking St-Simon	Crédit Agricole 15.01.2007 date échéance 2021	200 000 €	15 ans an	4.06 % Fixe
Travaux COSEC/ Maternelle/Primaire	Caisse d'Epargne Rhône Alpes 25.01.2006 date échéance 2025	450 000 €	20 ans trim	3.34 % Fixe
Réhabilitation du logement n 1 du groupe scolaire intercommunal	Caisse d'Epargne 01.01.2011 Rhône Alpes 2026	100 000€	15 ans trim	2.85% Fixe
Réhabilitation école élémentaire intercommunale	Caisse d'Epargne Rhône Alpes 01.01.2012 date échéance 2027	400 000 €	16 ans trim	4.32 % Fixe
Réhabilitation classe maternelle et réfectoire cantine	Crédit Agricole 01.01.2013 date échéance 2028	499 700 €	15 ans trim	4.83 % Fixe
Réfection de la toiture du gymnase St Simon	Caisse d'Epargne 25.01.2009 Rhône Alpes 2028	250 000 €	20 ans trim	4.75% Fixe
Restructuration Groupe scolaire	Crédit Agricole 25.04.2007 date échéance 2032	600 000 €	25 ans trim	3.97 % Fixe
Centre loisirs	Caisse d'épargne 01.10.2013 date échéance 2033	1 100 000 €	20 ans trim	4.13% Fixe
Cuisine centrale	Caisse d'épargne 05.06.2015 Date échéance 2035	970 000 €	20 ans trim	2.18% Fixe
Construction Bassin du Nant	Crédit Foncier 30.12.2005 date échéance 2035	400 000 €	30 ans trim	3.61 % Fixe
Extension COSEC	Crédit Agricole 24.11.2015 Date échéance 2036	500 000 €	20 ans trim	2.18 % Fixe
Extension COSEC2	Crédit Agricole 24.03.2016 Date échéance 2036	290 000 €	20 ans trim	1.58 % Fixe

Diagramme de remboursement (prêts réels)

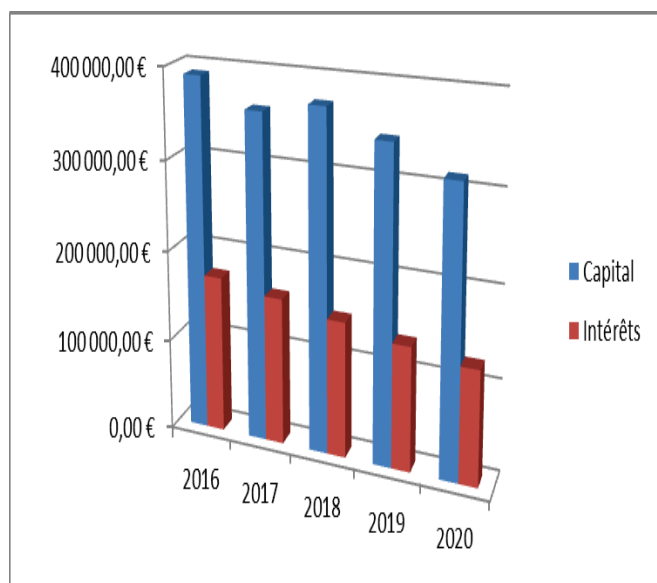
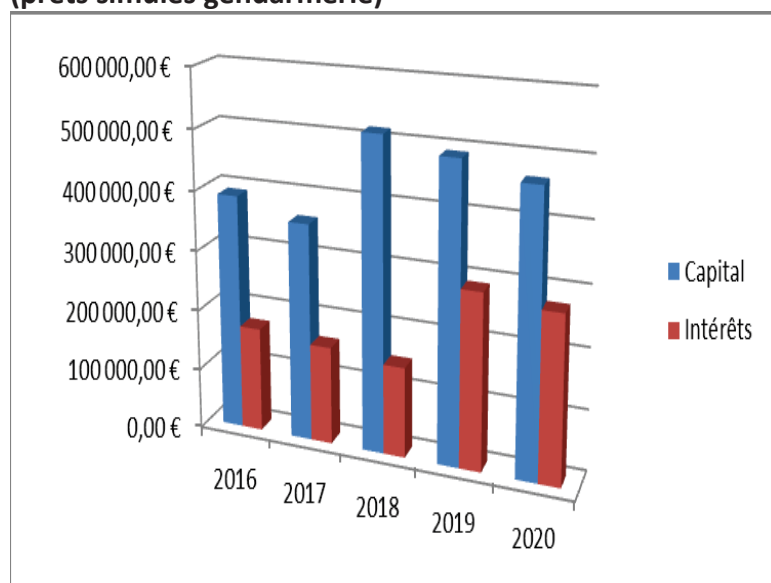


Diagramme de remboursement (prêts simulés gendarmerie)



Le diagramme comprenant un prêt Gendarmerie prend pour hypothèse une estimation sur la base d'un emprunt de 6 300 000€ à taux fixe de 2.50% sur 30 ans avec premiers remboursements en 2018.

L'investissement pour l'opération de nouvelle gendarmerie s'inscrit sur plusieurs années. Les projections basées sur le bilan prévisionnel actualisé en décembre 2016 et envisageant l'acquisition du terrain courant 2017 permettent de prévoir un plan de financement pluriannuel suivant (sans prendre en compte l'apport financier de la FCTVA relative à cette opération) :

Opération gendarmerie - Estimation besoins de financement (hors prise en compte FCTVA)						
	TOTAL	2016	2017	2018	2019	2020
Coût opération (actualisé décembre 2016)						
Coût total	7 110 059,00 €	14 652,00 €	1 408 076,00 €	4 134 658,00 €	1 428 125,00 €	124 548,00 €
Opération	6 114 421,00 €	2 958,00 €	465 433,00 €	4 109 287,00 €	1 413 140,00 €	123 603,00 €
Mandataire	75 638,00 €	11 694,00 €	22 643,00 €	25 371,00 €	14 985,00 €	945,00 €
Terrain	920 000,00 €		920 000,00 €			
FINANCEMENT						
TRANCHE FERME						
Autofinancement						
Autofinancement	328 823,00 €	140 000,00 €	188 823,00 €			
TRANCHE CONDITIONNELLE AFFERMIE						
Mobilisation prêt relai (vente gendarmerie)						
Prêt relai	2 390 000,00 €		1 093 905,00 €	1 296 095,00 €		
Mobilisation prêt long terme						
Prêt long terme	3 528 196,00 €			2 407 043,00 €	996 605,00 €	124 548,00 €
Subvention DGGN						
Subvention	863 040,00 €			431 520,00 €	431 520,00 €	

Le SIVOM dispose depuis le 20 octobre 2011 d'une promesse de vente pour un terrain de 8 000 m² sur la commune d'Ornex pour un montant de 920 000€. Ce terrain est destiné à la construction de la nouvelle gendarmerie (commune d'Ornex, section AN n°42, lieu-dit Les Charbonnières).

La promesse de vente comporte notamment une clause suspensive ayant attrait à la délivrance d'un permis de construire devenu définitif par expiration des délais de recours pour le projet du promoteur ayant partie à l'acte sur les parcelles attenantes.

Le SIVOM a été informé en janvier 2017 d'un recours contre le permis de construire déposé auprès du tribunal administratif de Lyon.

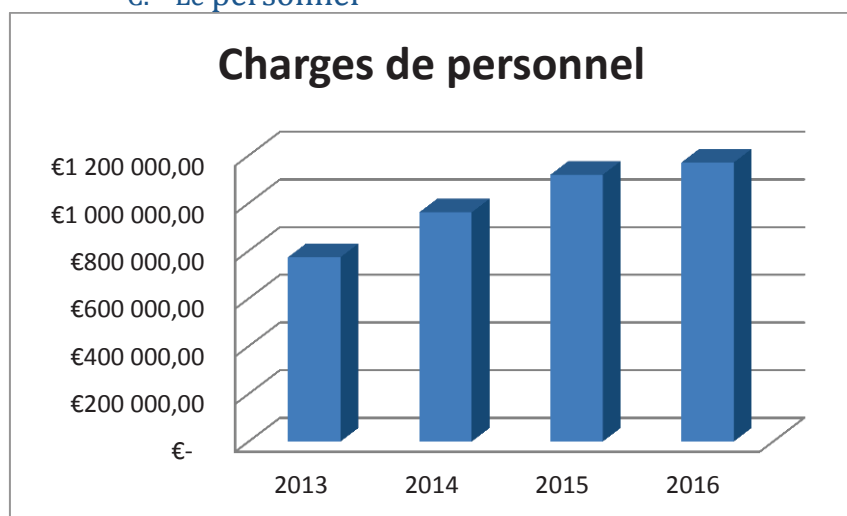
Le montage en tranches du projet de gendarmerie a intégré cette hypothèse, la tranche conditionnelle qui ne pouvant être affermie que sous condition d'achat confirmé du terrain dans les 3 ans qui suivent la réception de l'avant-projet. Dans cette hypothèse, la préparation du projet reste activée par la tranche ferme, permettant ainsi en cas d'extinction des recours le lancement de la tranche conditionnelle liée à la réalisation du projet.

Tranche ferme de la notification à la validation AVP avec préparations des pièces nécessaires au dépôt d'un permis de construire	Tranche conditionnelle comprend l'ensemble des interventions suivant l'AVP nécessaires à la réalisation complète de l'opération.
--	--

Le budget prévisionnel 2017 intégrera cette évolution factuelle par l'inscription du montant relevant de la tranche ferme 328 823 € (en autofinancement). En cas d'affermissement de la tranche conditionnelle en cours d'année, le budget fera l'objet d'une décision modificative.

Le taux d'absentéisme (2.76% en 2016), la qualité des conditions de travail (le management de proximité, le développement de la polyvalence notamment au service technique) et des avantages proposés (harmonisation du régime indemnitaire avec les autres collectivités, titre restaurant, prévoyance santé, 13eme mois..) permettent d'avoir un personnel stable pour assurer la continuité des services.

C. Le personnel

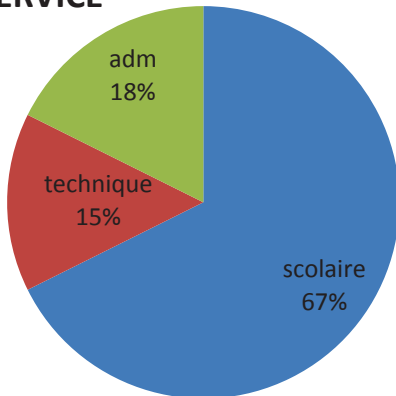


La création du service d'accueil de loisirs, le renforcement des métiers supports pour le suivi des nouveaux projets ont entraîné une augmentation des charges de personnel qui se sont stabilisées en 2016.

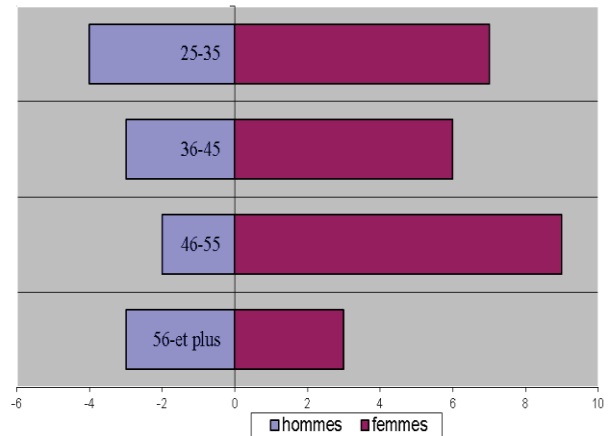
Le personnel du SIVOM s'organise autour de trois services : administratif, scolaire et technique.

Le renouvellement régulier des équipes a permis de passer la moyenne d'âge de 54 ans en 2013 à 44 ans en 2016.

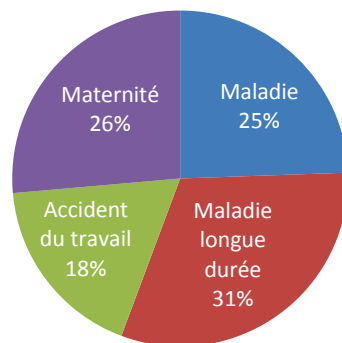
REPARTITION DU PERSONNEL PAR SERVICE



Pyramide des âges 2016



les causes de l'absentéisme 2016



La pyramide des âges représente la répartition par sexe et âge de la population à un instant donné. Elle est constituée de deux histogrammes, un pour chaque genre (par convention les hommes à gauche et les femmes à droite) où les effectifs sont portés horizontalement et les âges verticalement.

D. La gestion des équipements

Le SIVOM assure l'entretien et la gestion d'équipements publics.

a. Les gymnases

Le Centre sportif Henriette d'Angeville (anciennement COSEC) /Le Gymnase St Simon

Avec plus de 30 associations sportives utilisatrices, plus de 5 000 adhérents et plus 2000 élèves (cité scolaire internationale et le collège de Préveessin-Moens), les deux structures sportives ont un taux d'occupation avoisinant les 60%.

Horaires d'ouverture : 8h 22h

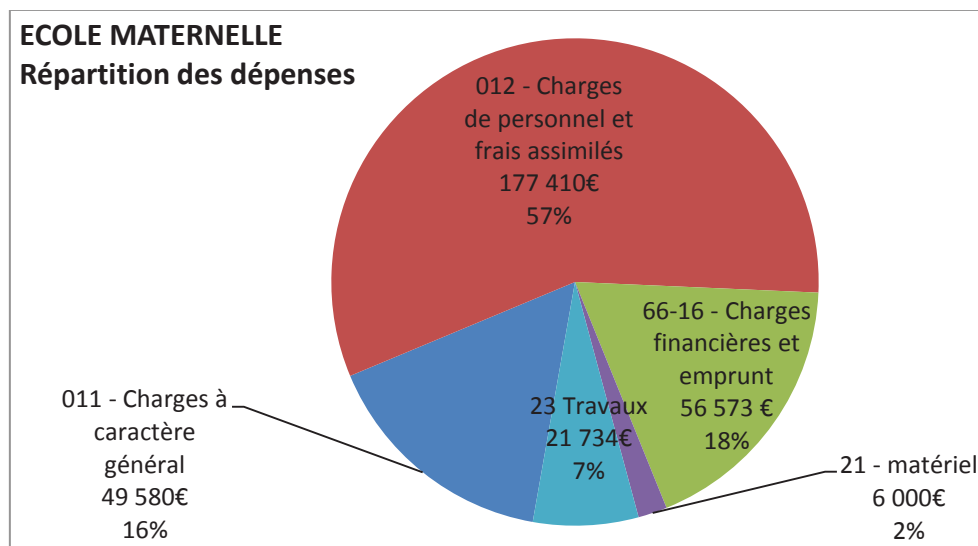
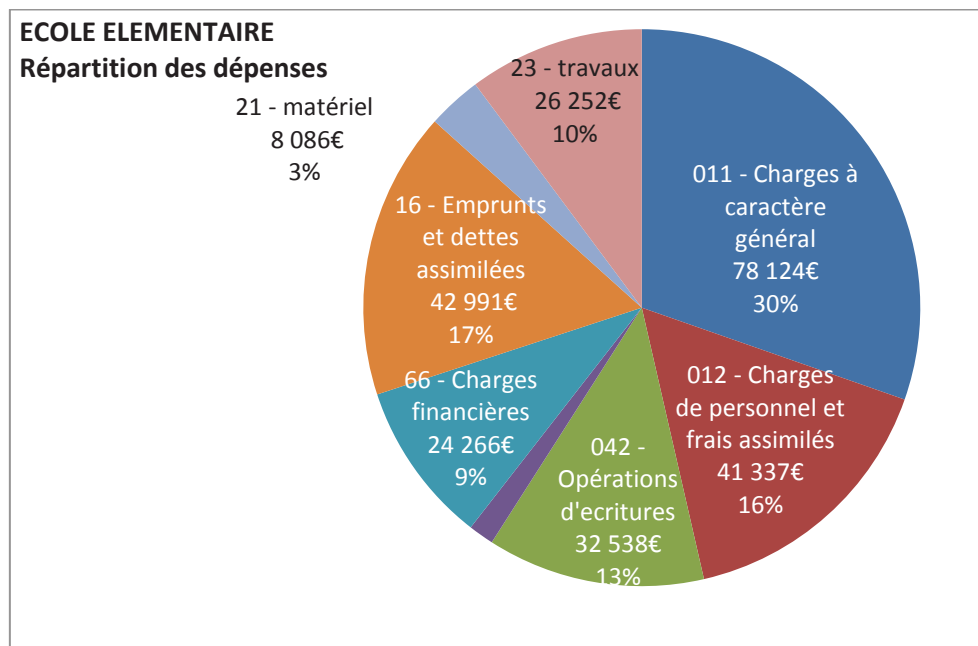
2016	Centre sportif Henriette d'Angeville	extension du centre sportif avec une extension de l'espace gymnastique et création d'un mur d'escalade de niveau régional (opération de 830 000€ TTC travaux, équipements et études dont 30% subventionné)
	Gymnase St Simon	Remise aux normes de l'espace athlétisme, traitement de la luminosité de la grande salle (pose de film) et installation d'un dispositif de traitement de l'eau (ensemble 9 000€ TTC)

b. Le groupe scolaire

Les écoles

Avec 8 classes en 2016-2017, l'école élémentaire accueille 140 enfants et 6 classes en maternelle 115 enfants.

2016	Ecole élémentaire	Lancement du programme de modernisation du mobilier scolaire et équipements de sports (10 900 €)
	Ecole maternelle	Remplacement des jeux de la cour et équipement de motricité (18 000€)



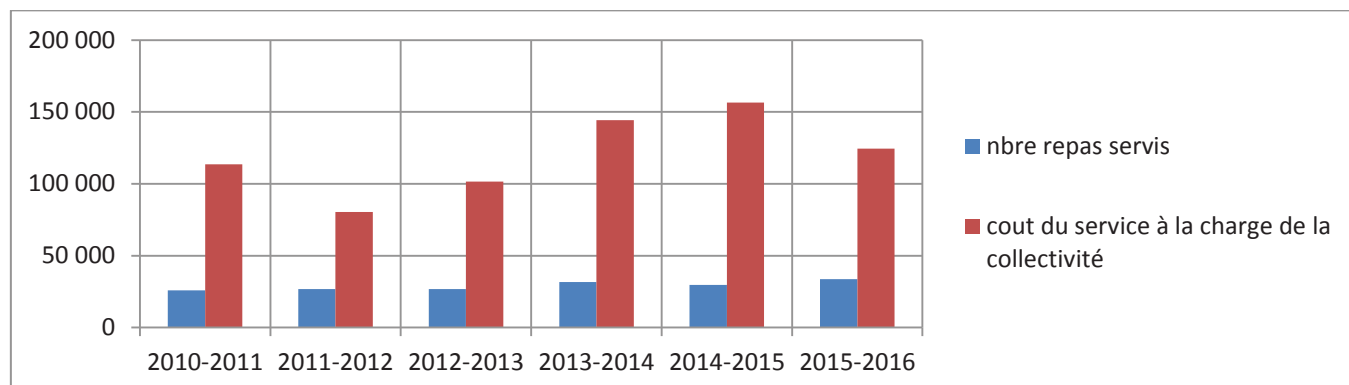
Le restaurant scolaire

L'année 2016 a vu s'achever la troisième et dernière tranche de travaux sur le site avec la mise aux normes de l'office de préparation des repas (128 500 € TTC travaux et études). (Opération de rénovation globale de 438 000€).

Le restaurant scolaire intercommunal distribue sur une moyenne de 139 jours par an 30 000 repas, soit plus de 200 repas par jour. Le prix de revient du repas (moyenne entre les dépenses

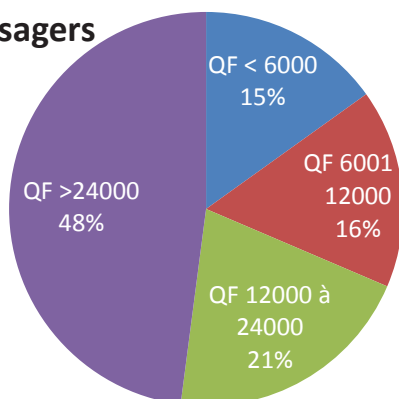
(personnel, fourniture des repas, gestion du bâtiment..) et les recettes) est en moyenne de 8€80 dont 50% pris en charge par la collectivité.

En 2015-2016, la mise en place d'une 4eme tranche de quotient familial a permis de réduire le coût du service à la charge du SIVOM.



RESTAURANT SCOLAIRE

Répartition des usagers



La mise en place en 2014-2015 du quotient familial permet d'adapter les tarifs à la situation des usagers qui peut laisser envisager la création d'une 5eme tranche

Pour réduire les impayés, depuis la rentrée 2016 est mis en place le paiement en ligne des factures.

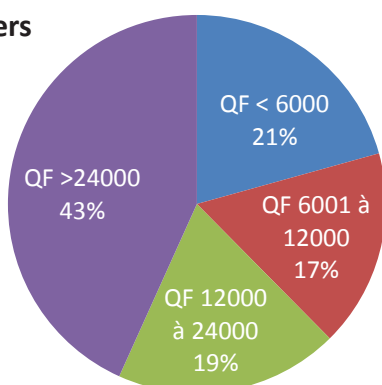
L'accueil de loisirs et temps d'activités péri éducatives

La capacité maximum de l'accueil de loisirs est de 76 places. Le centre est organisé autour d'un directeur également responsable du service scolaire du SIVOM, appuyé d'une directrice adjointe pour la gestion quotidienne d'une équipe de 7 animateurs constituant 5 équivalent temps plein.

Fréquentation de ALSH 2015-2016	+ 6 ans	-6 ans
mercredis après midi	30	38
soir	27	39
matin	7	12

Temps activités péri éducatives

Répartition des usagers



Depuis 2013, le SIVOM a mis en place la réforme des rythmes scolaires avec des TAP de 15h45 à 16h30 financé pour 1/3 par l'Etat, 1/3 la participation des familles et le solde à la charge du SIVOM (cout total 70 000€)

La cuisine centrale

Le SIVOM de l'Est Gessien a pris la décision de déléguer sa mission de service public, dans le but d'en optimiser la qualité, la gestion mais aussi la satisfaction et la sécurité de ses consommateurs, à une entreprise spécialisée dans le domaine de la restauration collective.

Le délégataire s'engage à poursuivre les objectifs liés à la qualité des produits servis aux enfants des écoles publiques et aux personnes âgées contractantes du service de portage à domicile.

Il s'agit :

- de proposer une prestation de qualité adaptée à la diversité des publics
- de poursuivre la réalisation de 20% de repas composés de produits issus de l'agriculture biologique, en maintenant un prix abordable pour les usagers ;
- de recourir à l'approvisionnement de proximité et circuits courts, dans le cadre d'objectifs de développement durable ;
- de recourir à des produits frais et de saison
- de poursuivre l'éducation au goût des enfants des écoles.
- de conserver le rôle social de la restauration scolaire à travers un coût raisonnable des repas, une transparence du service et une communication adaptée.

La délégation de service public concerne les missions suivantes :

- l'élaboration des menus,
- l'approvisionnement en denrées alimentaires,
- la confection au sein de la cuisine centrale des repas à destination des offices des restaurants scolaires et du portage à domicile,
- la livraison des repas dans chacun des restaurants scolaires et la mise à disposition des repas pour le portage à domicile,
- le nettoyage et l'entretien de la cuisine centrale,
- le contrôle de l'hygiène et de la propreté,
- la gestion, la comptabilité, la facturation du prix des repas au SIVOM (différencié avec les autres communes),
- l'assistance, le conseil, et des actions de formation des personnels des offices,
- l'élaboration de protocoles communs de remise en températures et de bonnes pratiques à destination des offices.

La durée du contrat est de 3 ans jusqu'au 31 août 2018.

Pour l'année 2015-2016 ce service a produit pour les écoles, centres de loisirs du territoire (sauf PM) et portage de repas :

	Estimation du contrat	Commandes réelles 2015-2016
Maternelles	74 480 repas	
Primaires	108 780 repas	
Total repas cantine enfant	183 260 repas	187 449 repas
Adultes	10 756 repas	9 551 repas
Accueils de loisirs	20 720 repas	24 051 repas
Portage à domicile	14 400 repas	7 206 repas
Total annuel	229 136 repas	228 257 repas
Goûters	20 720	36 687 goûters

Rappel composition prix du repas ht	
CANTINE	3,330
denrées alimentaires	1,585
personnel	0,985
frais d'exploitation	0,720
rémunération	0,040

Une commission de délégation de service public se réunira en début d'année pour apprécier le bilan de gestion du site, bilan qui sera présenté ultérieurement au comité syndical.

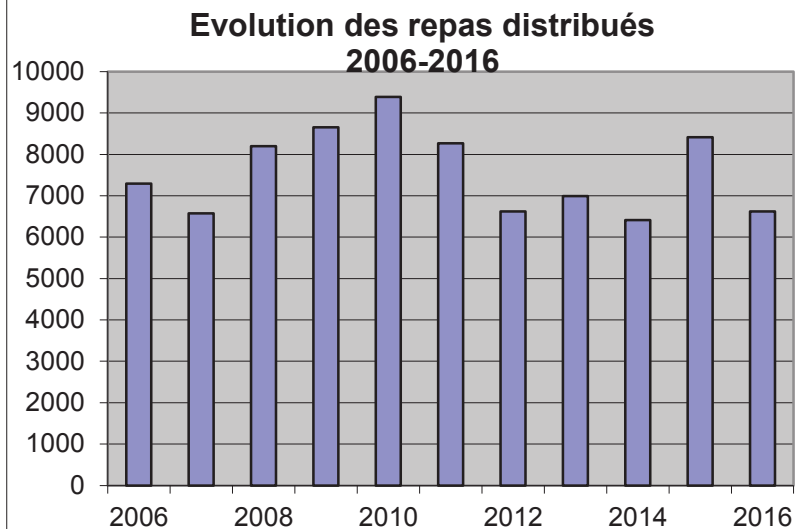
E. Le service de portage de repas

Depuis 2003, le SIVOM de l'Est Gessien assure le service de portage de repas à domicile à destination des personnes âgées fragilisées et/ou handicapées afin d'améliorer la vie quotidienne en favorisant l'autonomie et le maintien à domicile de ces personnes.

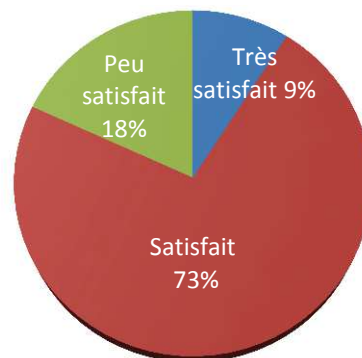
En 2016 une trentaine de personnes ont bénéficié de façon hebdomadaire ou quotidienne de ce service sur l'ensemble du territoire du SIVOM.

Parce que le service concerne une population fragile, les variations d'inscription sont liées à la typologie des bénéficiaires mais peuvent être également liées à la qualité de la prestation.

C'est pourquoi des enquêtes satisfaction annuelles sont effectuées par les services du SIVOM, tant sur la partie gestion administrative du dossier d'inscription que sur la qualité et variété des repas fournis.



Service de portage de repas avis général



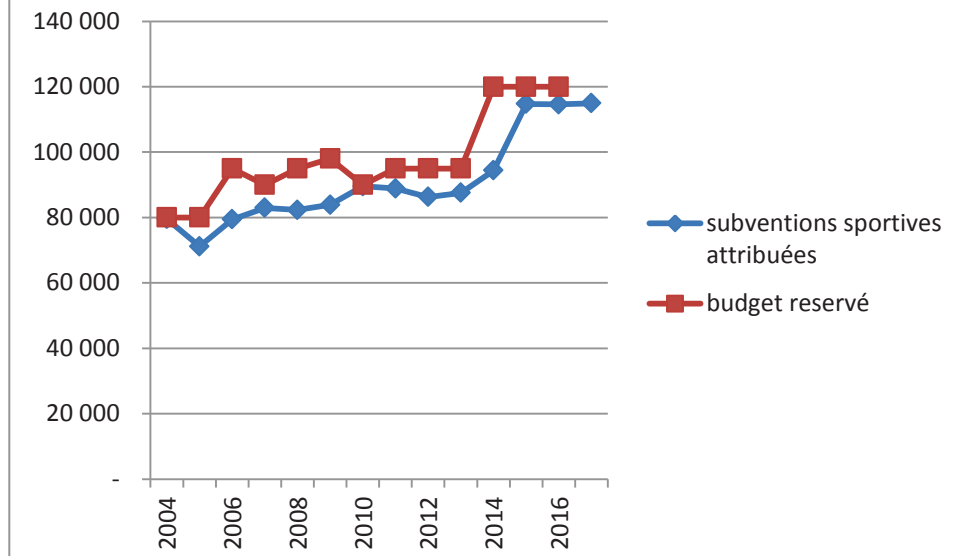
Depuis 2012, les repas sont livrés du lundi au vendredi pour **tous les jours de la semaine**. Depuis cette modification, 50% des bénéficiaires se sont inscrits pour le repas de fin de semaine.

Les repas sont livrés en liaison froide et comprennent une entrée, un plat avec poisson ou viande, légume ou féculent, fromage, dessert, pain et complément pour le soir (portage). Les repas du service sont fabriqués par l'équipe de la cuisine centrale intercommunale.

Les tarifs actuellement en vigueur: 6 €70 pour les personnes non imposables et 8 € 60 pour les personnes imposables (dernière maj janv 2015).

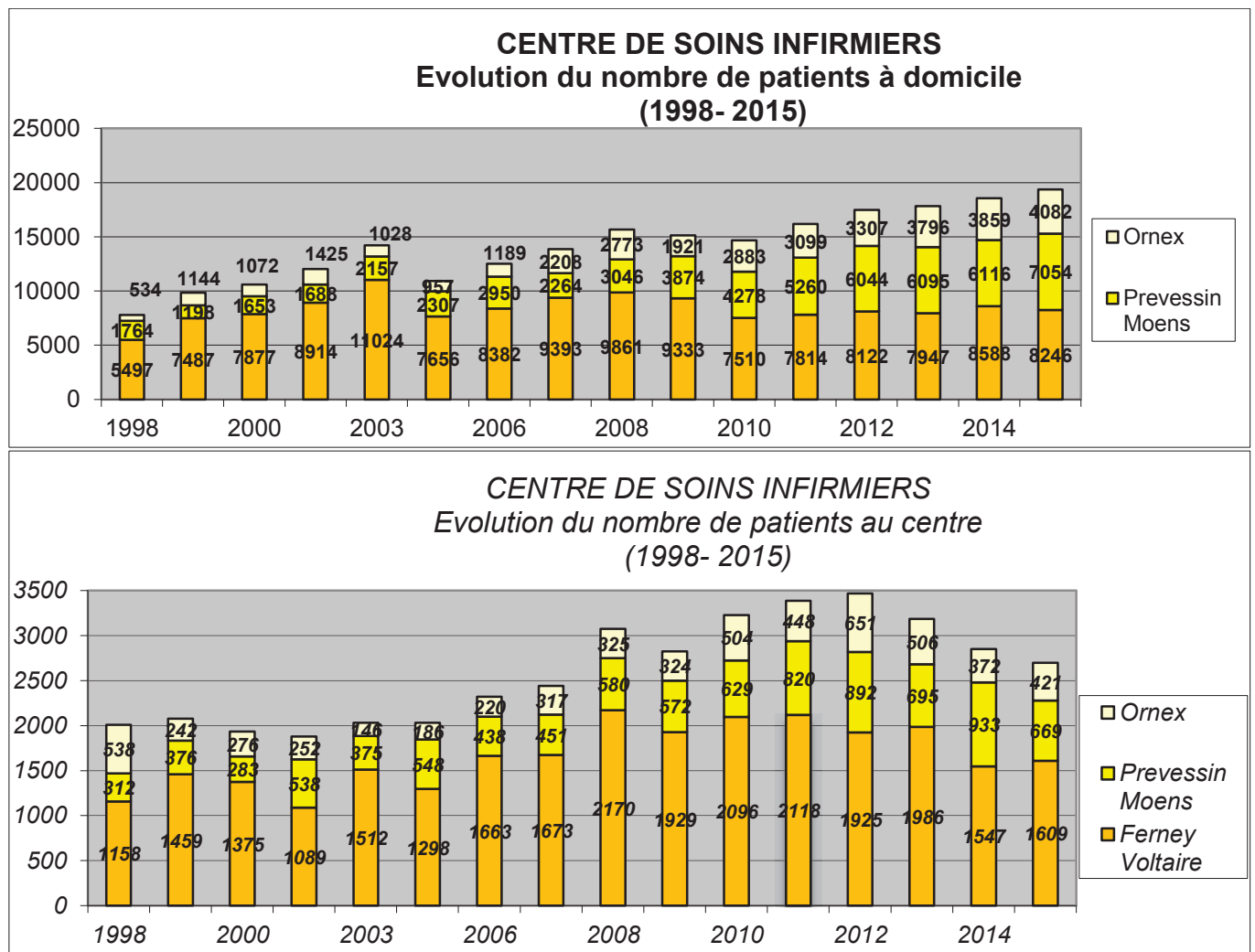
F. Les subventions sportives

Bien que le budget affecté au subventionnement des associations ait pu constituer une variable d'ajustement du budget, le SIVOM s'est fortement engagé pour le soutien des associations sportives de son territoire. L'enveloppe de 120 000 € sera maintenue pour 2017. Le comité syndical a validé sur avis de la commission sport une charte de subventionnement des associations sportives listant les objectifs recherchés.



G. Centre de soins et offre de soins

Le SIVOM apporte son soutien financier au centre de soins, acteur local reconnu et historiquement implanté sur le territoire qui voit son activité se renforcer d'année en année.



Le centre de soins infirmiers s'est donc imposé comme un acteur central de l'organisation de l'offre de soins sur le territoire.

Ainsi le SIVOM, qui a développé les actions de la stratégie de soutien à l'offre de soutien avec la mise en place d'un guichet unique et d'outils de promotion et développement du territoire pour renforcer la communauté de soignants, peut en sus de la subvention d'équilibre attribuée annuellement à l'association, constituer un appui à la recherche de postulants, pour faire face aux difficultés de recrutement liées au territoire et envisager un partenariat avec la commune de Ferney-Voltaire dans son projet de mise à disposition de nouveaux locaux qui permettraient d'améliorer les conditions d'accueil et de soins de la population du SIVOM.

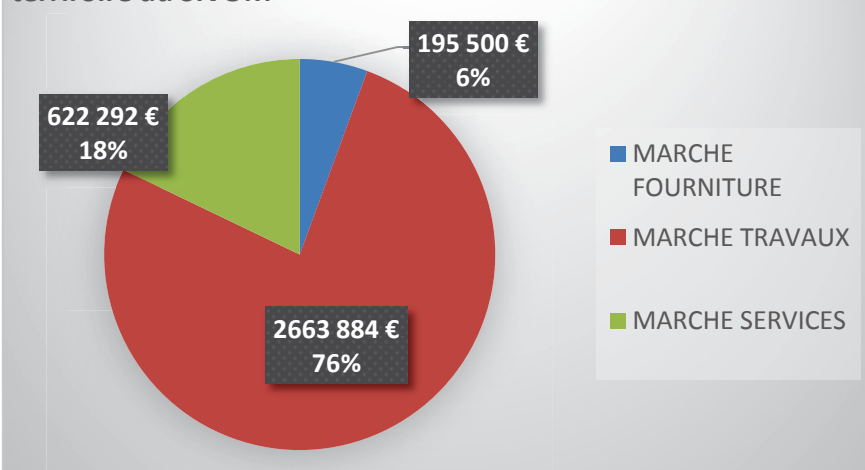
Le SIVOM, dans le cadre de sa stratégie pour l'offre de soins de premier recours, porte une attention particulière à l'évaluation des résultats, l'atteinte de ses objectifs et si besoin la correction ou l'adaptation de ses actions. Le SIVOM propose de travailler en collaboration étroite avec les différents partenaires institutionnels et organisations professionnelles, et plus spécifiquement sur le territoire avec les professionnels déjà installés et le centre de soins infirmiers.

H. Les actions de mutualisation

Depuis 2015, des actions de mutualisation ont été mises en place avec les communes membres du SIVOM.

<i>Résultats 1^{ère} expérimentation</i>	Marché de fourniture de produits d'entretien renouvelable juin 2017	Marché de fournitures administratives renouvelable juin 2017	Marché d'électricité renouvelable janvier 2019
Caractéristiques marché	<ul style="list-style-type: none"> • Procédure adaptée • Bon de commande avec mini et maxi • Gestion administrative du marché assurée par le SIVOM 	<ul style="list-style-type: none"> • Procédure adaptée • Bon de commande avec mini et maxi • Gestion administrative du marché assurée par le SIVOM 	<ul style="list-style-type: none"> • Accord cadre • Marché subséquent • Gestion administrative assurée par le SIVOM • Évaluation en cours
Avantages	<ul style="list-style-type: none"> • harmonisation des produits utilisés sur tous les sites du territoire du SIVOM • qualité du service quasiment équivalent à celle d'un marché unique • Consommation réduite : moyenne de 70% du budget minimum a été consommé 	<ul style="list-style-type: none"> • harmonisation des produits utilisés sur tous les sites du territoire du SIVOM • qualité du service quasiment équivalente à celle d'un marché unique (délai livraison, qualité des produits, disponibilité des techniciens, suivi financiers ,,,) • Consommation réduite : moyenne de 50% du budget minimum a été consommé 	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion administrative harmonisée
Pistes d'amélioration	<ul style="list-style-type: none"> • collectivités doivent améliorer leur gestion de stock , définition du besoin à améliorer 	<ul style="list-style-type: none"> • collectivités doivent améliorer leur gestion de stock , définition du besoin à améliorer • suivi de contrat reste à affiner sur certaines missions (protocoles pas entièrement mis en place ,,,) 	

cartographie des marchés référencés sur le territoire du SIVOM



III. Les perspectives 2017

	2017	2018
Gendarmerie	Ancienne : pose de nouveaux modules Nouvelle : avant-projet, selon contentieux (achat du terrain, début travaux)	Finalisation du projet gendarmerie
Scolaire	Rénovation d'une façade de l'école élémentaire Plan de modernisation du mobilier (école élémentaire)	Plan de modernisation du mobilier (école élémentaire)
SIVOM	Déménagement du siège	
Sports	Création de vestiaires pour le judo CSHA Mise aux normes luminosité gymnase st Simon Assistant maîtrise ouvrage nouvelle structure sportive Organisation des vestiaires extérieurs	Réalisation de la nouvelle structure sportive
Santé	Suivi de la stratégie de soutien par la mise en place d'un observatoire Offre de soins/ Centre de soins	
Administration générale	Déploiement du schéma de mutualisation	